

Par délibération n°2023-157 en date du 11 décembre 2023, il est appliqué les tarifs suivants :

GRILLE TARIFAIRE				
	Le Grand Charolais		Hors Grand Charolais	
Droit d'inscription	Montant annuel par <b>foyer</b> : 35€			
Cotisation	Montant annuel par élève			
	- 18 ans	+ 18 ans	- 18 ans	+ 18 ans
Pratique collective seule : cycle d'initiation, parcours découverte, F.M. seule, PC seule.	120€	80€	156€	105€
Formation complète : instrument + F.M. + PC	270€	351€	351€	456€
2 <sup>sd</sup> instrument	à ajouter au tarif initial			
	120€	156€	156€	204€
Tarification sociale (réductions)	Réductions cumulables, tenant compte du nombre d'inscriptions par foyer, adultes compris.			
	2 <sup>ème</sup> inscription : - 30€			
	3 <sup>ème</sup> inscription : - 75€			
	4 <sup>ème</sup> inscription et suivante(s) : - 120€			
Conditions de remboursement	Engagement annuel Motifs d'arrêt et de remboursement : cf. règlement intérieur			

## Notice

### Comment calculer ma cotisation annuelle totale ?

	35€ (droits d'inscription)	par foyer
<b>+</b>	cotisation principale : formation complète OU pratique collective seule	par élève
<b>+</b>	2 <sup>ème</sup> instrument (si option)	par élève
<b>-</b>	Réduction(s) sociale(s)	par élève
<b>=</b>	<b>FACTURE ANNUELLE TOTALE</b>	

Exemple : pour une famille résidant sur le Grand Charolais, composée d'un enfant en Parcours découverte, d'un adulte en orchestre seul, et d'un enfant en formation complète avec un 2<sup>sd</sup> instrument.

Facture annuelle = 35€ (droit inscr.) + 120€ (parcours découverte) + 80€ (adulte PC seule) + 270€ (formation complète mineur) + 120€ (2<sup>sd</sup> instrument mineur) – 30€ (réduction 2<sup>ème</sup> inscrit) – 75€ (réduction 3<sup>ème</sup> inscrit)

= 520€ annuellement ou 8 échéances de 65€

## Quel tarif pour quelle formation ?

*Il dépend de ce que je fais au conservatoire, de mon âge et de mon lieu de résidence.*

<b>Formation complète (FC)</b>	Ce tarif s'applique pour toute formation comprenant un cours individuel d'instrument. Il est identique en 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> cycle. Il est forfaitaire (il ne diminue pas si l'élève ne suit pas tous les cours).
<b>Pratique collectives seules (PC)</b>	Ce tarif correspond à toutes les formations ne comprenant pas de cours individuel d'instrument. Il est forfaitaire (il n'augmente pas si l'élève prend 1 ou 3 cours).
<b>Age</b>	Le critère d'âge retenu est la majorité.
<b>Lieu de résidence</b>	LGC : la résidence principale d'au moins 1 responsable légal se situe sur le territoire du Grand Charolais, ou l'élève réside sur le territoire du Grand Charolais. Hors LGC : aucune résidence principale sur le territoire du Grand Charolais.

## Quelles modalités de paiement me sont proposées ?

Quelque que soit le tarif, l'engagement au conservatoire est annuel. En début d'année, la facture totale est établie et un échéancier est convenu pour vous en permettre le recouvrement. L'échéancier peut être :

-  Annuel : paiement en 1 fois (au 15 novembre) avec tous moyens de paiement,
-  Mensuel sur 8 mois (au 15 du mois de novembre à juin), par prélèvement uniquement.

## Comment payer ma facture ?

Pour un paiement annuel :

- par internet via [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- en bureau de tabac en présentant le QR code de la facture
- en CB, chèque, espèce, chèque-vacances, auprès du Trésor Public de Charolles (avenue Bayard – 71120 Charolles)
- avec le Pass-Culture via l'application dédiée.

Pour la mensualisation : par prélèvement automatique après signature d'un certificat SEPA disponible au secrétariat.

***Aucun paiement ne s'effectue directement au conservatoire.***